



société des réalisatrices  
et réalisateurs de films

# Taxe sur les services de télévision : une sage décision du Conseil constitutionnel

27 OCTOBRE 2017

Le Conseil Constitutionnel a jugé contraire à la Constitution la taxe sur les services de télévision, perçue par le CNC et acquittée par les chaînes de télévision en fonction de leurs recettes publicitaires.